

Concours national d'agrégation de Sciences de Gestion –

Rapport sur le concours 2021-22

Le concours a été ouvert par un arrêté du 21 janvier 2021 publié au journal officiel de la République française. Les candidats ont eu jusqu'au 26 mars pour envoyer leur dossier de candidature à un rectorat d'académie.

1 Organisation du concours

La présidente du jury a été nommée par un arrêté du 18 juin 2021 et le jury par un arrêté du 27 juillet 2021.

Le jury était composé de

- Mme Véronique DES GARETS, professeur à l'université de Tours, Présidente
- Mme Véronique CHANUT, professeur à l'université Paris2 Panthéon Assas
- Mme Sandra CHARREIRE-PETIT, professeur à l'université de Paris-Saclay
- M. Jean Paul HOST, conseiller stratégique ENGIE, en retraite
- M. Franck MORAUX, professeur université de Rennes 1
- M. Gilles PACHE, professeur Aix-Marseille université
- Mme Chrystelle RICHARD, professeur à l'ESSEC

50 candidats ont été admis à concourir, 16 postes ont été mis au concours par un arrêté du 23 décembre 2021.

Les 16 agrégés ont été nommés, titularisés et affectés dans un établissement par décret.

Tous les documents officiels du concours peuvent être consultés en ligne sur le site <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-nationaux-d-agregation-46530>

Le concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Première réunion du jury : 2 septembre 2021

Publication du règlement du concours : 17 septembre 2021

Réunion d'information à l'attention des candidats : 23 septembre 2021

Première épreuve (sur travaux) : du 12 janvier au 3 février 2022

Deuxième épreuve (1^{ère} leçon en loge) pour l'admissibilité ; du 7 mars au 17 mars 2022

Troisième épreuve (2^{ème} leçon en loge, dit de spécialité) pour l'admission : du 29 mars au 7 avril 2022

Publication des résultats : 7 avril 2022

Réunion d'échange entre les universités d'accueil et les lauréats par visioconférence 8 avril 2022

Réunion des lauréats pour les choix de postes et cocktail en l'honneur des lauréats : 9 mai 2022

Réception des candidats qui le souhaitent : 21 juin 2022

2 Remerciements

Le concours s'est parfaitement déroulé grâce à l'aide précieuse de mesdames Chantal ROUSSEAU, Murielle JEAN-LOUIS et Kathleen LOUIS du service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche-DGRH A2-1 du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Nous avons bénéficié de leurs compétences et de leurs conseils avisés tout au long du concours, dans un contexte complexe du fait de la situation sanitaire.

Toutes les épreuves se sont déroulées à la Maison des Sciences Economiques sous la responsabilité de madame Valérie CHENIEUX qui a su mobiliser le personnel de la MSE pour répondre à nos besoins tant informatiques que matériels pour l'organisation physique du concours. Qu'ils en soient tous remerciés.

Le concours n'aurait pu avoir lieu sans la mobilisation des collègues, directeurs de laboratoire, directeurs de composantes (facultés, UFR, IUT, IAE), présidents d'université qui ont proposé 16 postes au concours (les deux concours précédents proposaient 7 et 4 postes) et qui nous ont fait confiance pour recruter leurs professeurs en sciences de gestion.

3 Statistiques du concours

Les tableaux en annexe proposent quelques statistiques du concours. On peut noter que parmi les 50 candidats admis à concourir, 45 ont envoyé leur dossier et après les derniers désistements 42 se sont présentés à la première épreuve (dont 22 hommes et 20 femmes).

28 candidats ont été déclarés sous-admissibles et se sont présentés à la 2ème épreuve. Enfin, 20 candidats ont été admissibles et les 16 postes ont été pourvus à l'issue de la 3ème épreuve. Les candidats autorisés à concourir ont en moyenne 43 ans et les lauréats ont en moyenne 40 ans. Parmi les lauréats, on compte 7 hommes et 9 femmes, 6 sont maitres de conférences en Ile-de-France et 10 exercent en province.

Les candidats admis à concourir se sont positionnés sur les sept spécialités du concours national d'agrégation de façon très inégale, les candidats en stratégie, CCA, Marketing ou GRH étant les plus nombreux. Les 16 lauréats ont renforcé les effectifs de professeurs des universités dans cinq de ces sept spécialités des sciences de gestion et du management, à savoir (par ordre alphabétique) CCA, finance, GRH, marketing et stratégie.

4 Observations sur le concours national d'agrégation

Avant de présenter le déroulement des épreuves il est nécessaire de rappeler quelques éléments de contexte important pour ce concours.

Eléments de contexte

Le décontingement a été expérimenté pendant 4 années à partir de 2016 par un décret du 2 septembre 2014.

L'expérimentation a consisté à rendre les publications d'emplois « mis aux concours » et ouverts en application de l'article 46 indépendantes du nombre d'emplois mis aux concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur. Deux concours nationaux d'agrégation ont été organisés sur la période d'expérimentation : en 2016-17 d'abord avec un jury présidé par le professeur Nathalie FABBE-COSTES et 7 postes à pourvoir, en 2018-19 ensuite, avec un jury présidé par le professeur Frank BOURNOIS et 4 postes à pourvoir. La comparaison avec le concours 2014-2015, présidé par le professeur Edith GINGLINGER avant donc la période d'expérimentation et ses 17 postes à pourvoir, montre bien la

chute du nombre de postes au concours national d'agrégation proposés par les universités, lors de la période de décontingement.

L'expérimentation a pris fin le 31 décembre 2019 et le lien a été rétabli entre les emplois proposés au concours national d'agrégation et les emplois proposés en application de l'article 46 dès janvier 2020. L'article 49-2 du décret du 6 juin 1984 modifié par décret n°2022-227 du 23 février 2022 établit que « le nombre total des emplois mis aux concours ouverts en application de l'article 46 ne peut être supérieur à deux fois le nombre des emplois offerts au concours d'agrégation. Le respect de cette proportion s'apprécie sur la période allant jusqu'à l'ouverture du concours d'agrégation suivant » Le concours 2021-22 est le premier concours depuis le retour du contingentement, puisque le concours 2020-2021, initialement prévu, a dû être reporté du fait de la situation sanitaire en France.

Avec les responsables du Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nous avons désiré que les besoins des universités d'accueil soient mieux pris en compte par les lauréats au moment de leur choix. C'est pourquoi, une réunion en visioconférence a été organisée toute l'après-midi du 8 avril à l'issue de la publication des résultats. Cette réunion a permis à chacune des universités d'accueil de présenter ses besoins en termes de recherche et d'enseignement (différentes disciplines des sciences de gestion) et répondre aux questions des lauréats durant 15 minutes chacune. Les retours sur cette initiative prise par le jury et le ministère sont, de part et d'autre, à savoir côté établissements et côté candidats, très positifs.

Déroulement du concours

Le jury a pu exprimer ses attendus lors de la réunion d'information des candidats. Le jury attendait du candidat qu'il puisse être un professeur des universités dans ses multiples dimensions : chercheur et directeur de recherche, pédagogue et capable d'animer une équipe d'enseignants-chercheurs, pouvant prendre des responsabilités administratives dans le système académique ou encore être un interlocuteur possible dans la société. Il doit donc présenter un ancrage dans une des disciplines des sciences de gestion et montrer un positionnement clair dans son champ disciplinaire tout en faisant preuve d'une culture générale en sciences de gestion ouvrant au dialogue avec les autres disciplines ou dans la société.

Le jury a été composé de collègues de disciplines différentes, d'institutions variées (IUT, IAE, Facultés...) et d'expérience reconnue. Outre cinq professeurs des universités, deux personnes expertes dans leurs domaines ont été associées au jury comme l'y invite l'article 49-2 du décret du 6 juin 1984. Les critères d'appréciation des dossiers et des épreuves orales ont été co-construits au sein du jury afin d'atteindre nos objectifs partagés.

L'ensemble des candidats a été écouté avec bienveillance et le jury a salué le courage des collègues qui se sont présentés, quelle que soit l'issue, ce concours étant un moment privilégié de formation continue et de prise de recul sur sa carrière pour chacun des candidats.

Les épreuves du concours

Les 3 épreuves répondent à des objectifs différents et complémentaires : la première porte sur les travaux du candidat, sa capacité et sa trajectoire de recherche ; la deuxième porte sur les sciences de gestion, le lauréat devenant professeur en sciences de gestion ; la dernière épreuve porte sur un cas dit de spécialité qui permet au candidat de montrer ses qualités pédagogiques et d'appréhension d'une situation pratique en tant qu'expert d'un champ disciplinaire. Ces trois épreuves correspondent aux qualités attendues d'un professeur en sciences de gestion.

Nous allons présenter chacune des épreuves.

La première épreuve est l'épreuve sur travaux. Elle est très importante pour le concours national d'agrégation car elle permet au candidat d'affirmer son positionnement scientifique et les choix réalisés dans son parcours de recherche. Pour cette épreuve chacun des membres du jury a accès à la notice et au CV du candidat. Les 2 rapporteurs ont accès également aux 5 travaux choisis par le candidat et aux rapports de soutenance thèse et HDR. Chacun des rapporteurs rédige un rapport préalable à la présentation orale réalisée par le candidat. Il est donc conseillé à chaque candidat de soigner l'ensemble des documents communiqués au jury. La notice doit être une réflexion approfondie et distanciée sur son parcours de recherche, ses choix méthodologiques, ses apports, ses perspectives de recherche. Certains des candidats titulaires d'un diplôme de HDR récent se sont appuyés sur le document produit à l'occasion, mais il est rappelé que le diplôme de HDR n'est absolument pas requis pour réussir l'épreuve. Le jury doit pouvoir se faire une idée claire du candidat à la lecture des documents, de son positionnement dans son champ disciplinaire. L'épreuve orale s'appuie sur la notice. D'une durée de 10 minutes, elle permet de mettre l'accent sur les points importants du parcours de recherche. On constate que la plupart des candidats sont bien préparés à cette présentation orale, mais l'épreuve comporte également des questions posées par l'ensemble du jury sur le dossier et sur la présentation orale. Les rapporteurs initient les échanges et l'ensemble du jury pose ensuite des questions durant 25 minutes. Il est conseillé de préparer également ce moment d'échanges avec le jury, non seulement avec des professeurs du champ disciplinaire mais également avec des personnes appartenant à d'autres disciplines des sciences de gestion. Les candidats doivent donc pouvoir convaincre au-delà de leur champ disciplinaire. Le jury a apprécié les candidats qui présentaient des dossiers comprenant de bons articles publiés dans des revues de qualité, nationales et internationales. La diversité des co-auteurs et des revues peut montrer l'étendue des recherches et l'intégration dans une communauté scientifique. Lors des échanges, les candidats doivent pouvoir justifier les choix théoriques ou méthodologiques de leurs travaux et montrer une connaissance de la littérature, y compris récente, de leur champ.

La deuxième épreuve est une leçon sur un sujet général de sciences de gestion. Elle invite le candidat, à la suite d'une préparation de 8 heures, à montrer sa capacité à sortir de son champ disciplinaire strict, sa « zone de confort », pour embrasser une vision plus large des sciences de gestion. Il s'agit également d'une épreuve d'éloquence, telle que peut le faire un professeur des universités lors d'un cours magistral. Le jury a constaté généralement une bonne préparation des candidats à cette épreuve. Les 30 minutes ont été respectées et la leçon, construite en deux parties, a le plus souvent débuté par une introduction de 8 à 10 minutes. La sur-préparation de certains candidats à des canons de présentation a pu conduire parfois à une standardisation des présentations lors de la leçon. Le jury s'est néanmoins attaché à apprécier la capacité à problématiser, à construire un raisonnement appuyé sur des concepts bien définis et des exemples managériaux bien choisis, et encore la capacité à convaincre. Pour cette épreuve, les candidats ont bénéficié de la bibliothèque du concours qui recouvre tous les champs disciplinaires des sciences de gestion. Notons que le concours 2021-2022 a également mis à disposition un accès à des ressources électroniques (et notamment des revues en ligne) sécurisé par les services de l'université Paris1- Sorbonne.

La troisième épreuve est dite épreuve de spécialité car elle correspond à l'option de spécialité choisie par le candidat parmi les sept spécialités du concours : CCA, finance, gestion des ressources humaines, logistique, marketing, système d'Information, stratégie. Elle est appuyée sur un cas d'entreprise, construit spécifiquement par le jury pour cette épreuve. Elle demande de bonnes connaissances théoriques et managériales dans son champ disciplinaire. Le jury attend que le candidat s'approprie et problématiser le cas qui lui est soumis, qu'il mobilise des cadres théoriques et des outils adaptés afin d'analyser la situation managériale et proposer des pistes de résolution de problèmes.

L'évaluation des candidats a été réalisée pour chacune des épreuves à l'aide des critères préalablement définis collectivement et le classement des candidats a pris en compte les évaluations des 3 épreuves.

Recommandations pour le prochain concours

Ce concours 2021-22 a été le premier concours du « re-contingement ». Nous avons souhaité favoriser les échanges entre les lauréats et les universités d'accueil pour lever un frein souvent avancé par les universités quant à l'affectation des candidats. Ces échanges transparents et destinés à tous les lauréats ont été permis par l'organisation d'une visioconférence par le ministère durant laquelle chaque université a pu présenter ses attentes en termes de champs disciplinaires. Il avait été demandé aux établissements de mettre en avant 2 disciplines minimum des sciences de gestion. Cette demande a été respectée. Sur les 16 postes, 4 ont été annoncés sans profil particulier, les besoins de ces universités étant très vastes, 3 ont proposé 3 champs disciplinaires. Les lauréats ont ainsi pu choisir en toute connaissance de cause leur poste après avoir poursuivi les échanges avec les universités qui les intéressaient le plus. La très grande majorité des universités a pu être choisie par un lauréat dont elles souhaitaient la spécialité. Nous recommandons donc de poursuivre cette organisation qui facilite l'appariement, et ce, dans l'intérêt des lauréats mais aussi des universités qui confient ainsi leur recrutement d'un professeur de sciences de gestion au jury du concours. Le choix du poste en fonction du rang de classement du candidat demeure, ce choix est cependant mieux informé.

Nous encourageons également le dialogue avec les établissements et les collègues directeurs de composantes et directeurs de laboratoire afin de les mobiliser dans la demande de publication de postes vacants au recrutement par la voie du concours national d'agrégation. C'est la voie qui évite l'endo-recrutement, un endo-recrutement souligné par le rapport réalisé sous la direction du Professeur Pierre-Louis Dubois relatif au diagnostic de l'expérimentation du décontingement et publié le 13 juin 2019. Cette externalisation du recrutement est également source d'économie pour l'établissement qui fait confiance au jury d'agrégation pour la sélection des meilleurs enseignants-chercheurs.

Les trois épreuves sont importantes pour évaluer la qualité des futurs professeurs. La qualité du chercheur est ici évaluée, non seulement par la quantité de publications et la qualité des supports choisis, mais également par la pertinence et la cohérence du parcours et des recherches qui se dégagent lors de la lecture des travaux et de la notice, en amont des échanges oraux avec le candidat lors de l'épreuve. Au-delà de ces qualités de chercheur, le concours permet d'estimer la prise de recul sur notre discipline, les talents d'orateur et les capacités à synthétiser et à convaincre d'un futur collègue.

Il est donc important que le prochain concours puisse proposer assez de postes pour encourager les chercheurs, les maîtres de conférences, à se lancer dans la préparation du concours qui est un moment privilégié de formation continue en sciences de gestion. Il permet à de jeunes brillants collègues de devenir professeur rapidement. Cette opportunité de carrière rapide est d'autant plus nécessaire en sciences de gestion et du management que l'université française de service public est concurrencée par des établissements, en France ou à l'étranger, qui proposent des rémunérations et des primes beaucoup plus attractives aux enseignants-chercheurs de nos spécialités

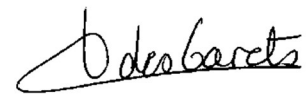
L'ensemble des voies de recrutement doit co-exister (46 et agrégation). La diversité de ces voies permet de répondre à la diversité des situations (tant en termes de fonctionnement et stratégie des établissements qu'en termes de carrières et perspectives professionnelles) et d'obtenir in fine une variété de profils d'enseignants-chercheurs et de trajectoires professionnelles, utile et nécessaire dans nos établissements en sciences de gestion. Les limites soulignées, par de nombreux observateurs, à la voie 46 1 et au repyramidage (endo-recrutement, cohésion mise à mal au sein des équipes d'enseignants-chercheurs, difficulté d'attraction de candidats de bon niveau dans certaines universités, frein à la mobilité des enseignants-chercheurs par voie de mutation) associées au contingentement renforcent la raison d'être du concours national d'agrégation.

La suppression de la qualification pour la voie 46 rend le recrutement de professeurs encore plus difficile, le concours national d'agrégation est un moyen de recruter un professeur de qualité non seulement spécialiste de son champ disciplinaire mais également doté d'une culture plus large en sciences de gestion.

Fait à Tours le 13 juillet 2022

Véronique des Garets,

Présidente du concours

A handwritten signature in black ink, reading 'V des Garets', with a stylized flourish at the end.

Annexe : Statistiques du concours

Candidats admis à concourir						
Catégories	Nombre	% par rapport au nombre de candidats inscrits	Homme		Femme	
			Nombre	%	Nombre	%
Candidats inscrits Âge moyen 44 ans	50		29	58%	21	42%
Candidatures antérieures	17	34%	10	59%	7	41%
Primo-candidatures	33	66%	19	58%	14	42%
Etab de soutenance de thèse Paris/IDF	21	42%	11	52%	10	48%
Etab de soutenance de thèse Province/Etranger	29	58%	18	62%	11	38%
Etab d'exercice Paris/IDF	16	32%	11	69%	5	31%
Etab d'exercice Province/Etranger	34	68%	18	53%	16	47%
Maitre de conférences	47	94%	26	55%	21	45%
Autre	3	6%	3	100%	0	0%

Candidats effectifs (après retraits)							
Catégories	Nombre	%		Homme		Femme	
				Nombre	%	Nombre	%
Candidats effectifs Âge moyen : 44 ans	42	% par rapport au nombre de candidats inscrits	84%	22	52%	20	48%
<i>Retraits</i>	8	% par rapport au nombre de candidats inscrits	16%	7	88%	1	13%
Candidatures antérieures	14	% par rapport au nombre de candidats effectifs	33%	7	50%	7	50%
Primo-candidatures	28		67%	15	54%	13	46%
Etab de soutenance de thèse Paris/IDF	18		43%	9	50%	9	50%
Etab de soutenance de thèse Province/Etranger	24		57%	13	54%	11	46%
Etab d'exercice Paris/IDF	12		29%	8	67%	4	33%
Etab d'exercice Province/Etranger	30		71%	14	47%	16	53%
Maitre de conférences	39		93%	19	49%	20	51%
Autre	3		7%	3	100%	0	0%

Candidats sous-admissibles							
Catégories	Nombre	%		Homme		Femme	
				Nombre	%	Nombre	%
Candidats sous-admissibles Âge moyen : 43 ans	28	% par rapport au nombre de candidats effectifs	67%	13	46%	15	54%
Candidatures antérieures	10	% par rapport au nombre de candidats sous-admissibles	36%	6	60%	4	40%
Primo-candidatures	18		64%	7	39%	11	61%
Etab de soutenance de thèse Paris/IDF	13		46%	6	46%	7	54%
Etab de soutenance de thèse Province/Etranger	15		54%	7	47%	8	53%
Etab d'exercice Paris/IDF	11		39%	7	64%	4	36%
Etab d'exercice Province/Etranger	17		61%	6	35%	11	65%
Maitre de conférences	28		100%	13	46%	15	54%
Autre	0		0%	0	0%	0	0%

Candidats admissibles							
Catégories	Nombre	%		Homme		Femme	
				Nombre	%	Nombre	%
Candidats admissibles Âge moyen : 40 ans	20	% par rapport au nombre de candidats sous-admissibles	71%	10	50%	10	50%
Candidatures antérieures	8	% par rapport au nombre de candidats admissibles	40%	6	75%	2	25%
Primo-candidatures	12		60%	4	33%	8	67%
Etab de soutenance de thèse Paris/IDF	10		50%	5	50%	5	50%
Etab de soutenance de thèse Province/Etranger	10		50%	5	50%	5	50%
Etab d'exercice Paris/IDF	8		40%	5	63%	3	38%
Etab d'exercice Province/Etranger	12		60%	5	42%	7	58%
Maitre de conférences	20		100%	10	50%	10	50%
Autre	0		0%	0	0%	0	0%

Candidats admis							
Catégories	Nombre	%		Homme		Femme	
				Nombre	%	Nombre	%
Candidats admis Âge moyen : 40 ans	16	% par rapport au nombre de candidats admissibles	80%	7	44%	9	56%
Candidatures antérieures	6	% par rapport au nombre de candidats admis	38%	4	67%	2	33%
Primo-candidatures	10		63%	3	30%	7	70%
Etab de soutenance de thèse Paris/IDF	8		50%	3	38%	5	63%
Etab de soutenance de thèse Province/Etranger	8		50%	4	50%	4	50%
Etab d'exercice Paris/IDF	6		38%	3	50%	3	50%
Etab d'exercice Province/Etranger	10		63%	4	40%	6	60%
Maitre de conférences	16		100%	7	44%	9	56%
Autre	0		0%	0	0%	0	0%